

DECISION N° 2023 - 52

**Marché 2022-102 lot 01**  
**Travaux de réaménagement de l'aire de jeux du**  
**square Bir Hakeim**  
**Acte modificatif n°1**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire ;

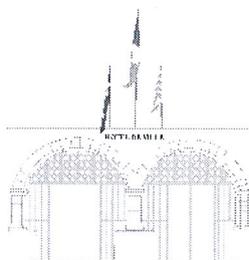
Considérant que par décision en date du 20 avril 2022 et au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, le marché 2022-102 concernant les **Travaux de réaménagement de l'aire de jeux du square Bir Hakeim, Lot n°1 : Voiries Réseaux Divers Démolition**, a été conclu avec la société **TRAVAUX PUBLICS 66 (TP66)**, 79 Route de Perpignan, 66380 Pia, pour un montant de 129 903,50 € HT et un délai d'exécution de 30 jours ouvrés.

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'appel d'offres du 14 décembre 2022 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

Considérant que des travaux complémentaires sont nécessaires :

Dans le cadre de la réalisation du chantier, il est apparu que pour une meilleure durabilité et fixation du gazon synthétique au sol, il est nécessaire de modifier les travaux prévus au marché par la fourniture et la mise en œuvre d'un stabilisé ainsi que de voliges galvanisées. Pour ce faire, il a été nécessaire de prévoir :

- La mise en place de volige en acier galvanisée (220 ml au total).



Estimation des travaux en plus : **5 346 € HT.**

- La fourniture et la mise en œuvre de sable stabilisé (1630 m3 au total).  
Estimation des travaux en plus: **17 604 € HT.**

**Soit un montant total de 22 950 € HT.**

Considérant que des moins-values seront réalisées :

**Les travaux en moins-value au marché sont :**

- Suite aux modifications techniques, une partie des bordures ne sera pas posée (54 ml) par rapport au marché initial. Estimation des travaux en moins: **1 188 € HT.**
- La bêche périphérique ne sera non plus aussi réalisée. Estimation des travaux en moins: **6 000 € HT.**

**Soit un montant total de 7 188 € HT.**

Considérant que le cout des travaux complémentaires déduit des moins-values est de 15 762 € HT, soit une plus-value de 12.13 % portant le montant du marché à 145 665.50 € HT après cet acte modificatif n°1.

#### **ECONOMIE DU MARCHÉ**

<b>Marché initial du marché</b>	<b>Acte modificatif n°1</b>	<b>Marché après l'acte modificatif n°1</b>	<b>% Augmentation</b>
129 903,50 € HT	15 762 € HT	145 665.50 € HT	+ 12.13 %

Considérant que acte modificatif 1 prendra effet à compter de sa notification.

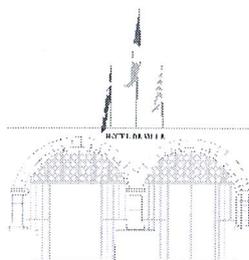
#### **DECIDE**

##### **ARTICLE 1 :**

De conclure, selon les termes de l'article R 2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 01 du marché 2022-102 avec la société **TRAVAUX PUBLICS 66 (TP66)**, 79 Route de Perpignan, 66380 Pia, d'un montant de 15 762 € HT, soit une plus-value de 12.13% du montant initial et qui porte le montant total du lot 01 à 145 665.50 € HT après cet acte modificatif n° 1.

##### **ARTICLE 2 :**

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.



**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **19 JAN. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230119-167408-AU-1-1

Accusé reçu le : **19 JAN. 2023**

Affiché le : **19 JAN. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

